

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale  
pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

**19.83 Conservation d'espèces menacées d'Australie: le macroderme  
d'Australie *Macroderma gigas* et le diamant de Gould *Eythura gouldiae***

REAFFIRMANT l'engagement de l'UICN envers le principe de précaution et la participation des populations autochtones à la conservation des espèces menacées;

NOTANT les engagements pris par l'Australie, au niveau international, envers la conservation des espèces menacées;

NOTANT que le macroderme d'Australie est classé vulnérable aux termes de la Loi australienne de 1992 sur les espèces menacées et que l'aire de répartition de l'espèce a fortement rétréci en Australie centrale et qu'il ne reste plus, selon les estimations, qu'environ 7000 individus;

RECONNAISSANT que la plus grande colonie reproductrice connue, possédant une population reproductrice estimée à 1500 spécimens, occupe un puits de mine désaffecté Kohinoor Adit près de Pine Creek, dans le Territoire du Nord;

PRÉOCCUPÉE par le fait que l'importance de cette population reproductrice n'a pas été déterminée;

GRAVEMENT PRÉOCCUPÉE par le fait que, bien qu'il n'existe pas de projet d'exploitation dans l'immédiat, Kohinoor Adit pourrait être endommagé par toute opération visant à extraire le dépôt d'or du site par extension de la mine voisine;

NOTANT que l'on envisage actuellement de protéger Kohinoor Adit aux termes de la Loi de conservation du patrimoine du Territoire du Nord;

NOTANT que le diamant de Gould est classé menacé d'extinction (à l'état sauvage) aux termes de la Loi australienne de 1992 sur les espèces menacées et que l'aire de répartition de l'espèce a fortement rétréci dans le nord de l'Australie;

SACHANT que plus de 2 millions de dollars australiens ont été dépensés pour la recherche sur le diamant de Gould;

RECONNAISSANT que la plus grande colonie reproductrice connue, comptant 42 pour cent de tous les nids connus en 1992, occupe les collines de Yinberne, près de Katherine, dans le Territoire du Nord;

GRAVEMENT PRÉOCCUPÉE de ce que la gestion pour la conservation des collines de Yinberrie doit être améliorée, notamment à cause de l'ouverture de la mine de Mount Todd, dans les collines de Yinberrie, qui risque de porter gravement préjudice à l'habitat du diamant de Gould;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

1. DEMANDE au gouvernement du Territoire du Nord de garantir la protection de Kohinoor Adit pour la conservation du macroderme d'Australie.
2. PRIE INSTAMMENT les gouvernements australiens d'entreprendre de nouvelles recherches sur l'importance, pour la conservation, des populations de macrodermes d'Australie, afin de garantir la conservation de l'espèce, en tenant compte des recommandations de 1991 du Groupe d'experts des macrodermes.
3. DEMANDE aux gouvernements de l'Australie et du Territoire du Nord de coopérer avec les propriétaires aborigènes des collines de Yinberrie et autres parties concernées, dans le but de garantir une gestion efficace du site.
4. PRIE les gouvernements de l'Australie et du Territoire du Nord de veiller à ce que les collines de Yinberrie soient gérées de façon à maintenir leur valeur pour la conservation.
5. PRIE les gouvernements de l'Australie et du Territoire du Nord de terminer et d'appliquer un plan de

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale  
pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

reconstitution du diamant de Gould, dans les plus brefs délais.

*Note. Cette recommandation a été adoptée par consensus. Les délégations de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Australie, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis, de la Finlande, de la France, de la Grèce, de la Malaisie, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, d'Oman, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Suède, du Zaïre et du Zimbabwe, Etats membres de l'UICN et la délégation du Département de l'environnement et de la conservation de Papouasie-Nouvelle-Guinée (organisme de droit public membre de l'UICN), ont déclaré que s'il y avait eu vote, elles se seraient abstenues.*